



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 16 novembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIO, M. Bernard BARBEY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, M. Nicolas BOURNY, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

, M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à M. Jacques DANIERE.

OBJET : Renouvellement de la délégation de service public du crematorium - Choix du délégataire

Par délibération du 22 décembre 2005, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a décidé de :

- Retenir le principe d'une délégation de service public pour la gestion du crematorium du Grand Dijon, en application de les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.
- Lancer la procédure de délégation de service public en application des articles R. 1411-1 et suivants de ce même Code,
- Fixer la durée de la convention à 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2007.

- La Société HOFFARTH CREMATORIUMS

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales, après examen de leurs garanties professionnelles et financières et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la commission de délégation de service public a autorisé ces quatre sociétés à présenter une offre.

La date de remise des offres était fixée au 19 mai 2006 à 17 heures.

Lors de sa séance en date du 22 mai 2006, la commission de délégation de service public de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a procédé à l'ouverture des plis relatifs aux offres des candidats, ainsi qu'à l'enregistrement du contenu de ces dernières dans le tableau annexé au présent rapport.

Les sociétés candidates suivantes avaient présenté une offre :

- La Société OGF,
- La Société ROC'ECLERC,
- La Société des crématoriums de France,
- La Société HOFFARTH CREMATORIUMS

La commission de délégation de service public a jugé recevable les offres présentées par les candidats suivants :

- La Société OGF,
- La Société ROC'ECLERC,
- La Société HOFFARTH CREMATORIUMS

En application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, des discussions ont librement été engagées avec les trois candidats.

Dans ce cadre des réunions de négociation sont intervenues en date des 22 et 25 septembre 2005.

A l'issue des négociations et des dernières réponses des candidats, il est proposé de retenir l'offre de la société OGF

En effet, cette société a présenté et apporté toutes les garanties nécessaires tant au niveau de son engagement en matière de qualité du service qu'en matière d'exploitation.

OGF propose un niveau de redevance de base permettant au Grand Dijon d'assurer le financement de son budget annexe, avec un fort intéressement de la collectivité à la progression de l'activité de l'établissement.

Il s'agit de l'offre qui propose les tarifs les plus maîtrisés, malgré l'intégration des charges supplémentaires liées à l'extension du crématorium. OGF a intégré dans son offre l'extension du fonctionnement du crématorium au samedi après-midi, ainsi que de nouveaux services liés à la future configuration de l'établissement (possibilité de location des salles de convivialité pour des réunions de famille, possibilité d'un service de traiteur).

Enfin, il est prévu la présence de 4 temps pleins sur le site, ce qui présente pour le Grand Dijon une garantie forte de bon fonctionnement du crématorium agrandi (possibilité de gestion de deux cérémonies simultanées).

Vu l'avis du Bureau

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'adopter** le projet de convention de délégation du service public de crémation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise proposé
- **D'attribuer** la convention de délégation du service public de crémation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à la société OGF
- **D'autoriser** le Président à signer ladite convention
- **D'autoriser** le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Publié le **20 NOV. 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
21 NOV. 2006
